

COMMUNE DE BRUNEHAUT

BUDGET PARTICIPATIF : ANNÉE 2024

GRILLE D'ÉVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?  OU  Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de Brunehaut et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le budget estimé du projet ne dépasse-t-il pas 5 000 €, sur le budget total investi annuellement par la Commune (45 000 €) ?	OUI	NON
8. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON

9. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
10. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?		
<i>Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif :</i>		
<input type="checkbox"/> Objectif 1 : L'ambition de l'autonomie économique, par le développement des circuits courts et du tourisme de proximité		
<input type="checkbox"/> Objectif 2 : L'art de vivre ensemble, par le collectif recomposé	<b>OUI</b>	<b>NON</b>
<input type="checkbox"/> Objectif 3 : Le cercle vertueux du développement durable, au service de l'amélioration de la qualité de vie		
<input type="checkbox"/> Objectif 4 : La force de la participation citoyenne		
<input type="checkbox"/> Objectif 5 : L'accès aux ressources locales, par la sécurité des déplacements pour tous		

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100 % de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 17 juin au 28 juin 2024 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- ...